

STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE



INSCRIPTIONS :

UTILISATEURS	TYPE DE DEMANDE	MODALITES	MODE	CRENEAUX
Etudiants	Formation Qualifiante (FQ)	Inscriptions par semestre	En ligne sur le site internet du SUAPS UGA ou forum des sports	Créneaux FQ
	Formation Personnelle (FP) / Accès libre	Carte U-grimpe 25€	En ligne sur le site internet du SUAPS UGA. Récupération de la carte aux permanences dédiées (accueil MUSE ou CSU).	Créneaux FP
Personnels UGA	Formation Personnelle (FP) / Accès libre	Carte U-grimpe 25€ Carte sport 22 €		
Personnes extérieures à l'UGA		Carte U-grimpe 25 € Carte Sport 34€		
Associations	Locations	Tarif en vigueur Licence Club	suaps.isu@univ-grenoble-alpes.fr	Selon créneau attribué

INFORMATIONS :

Récupération de la carte U-Grimpe sur présentation des justificatifs (e-ticket reçu par mail, carte d'étudiant, fournir 1 photo d'identité récente).

Installations sportives fermées du 21/12/24 au 05/01/25 inclus, du 19/04/25 au 21/04/25 inclus, le 01/05/25, le 08/05/25, du 29/05/25 au 01/06/25 inclus, du 07/06/25 au 09/06/25 inclus et le 14/07/25.

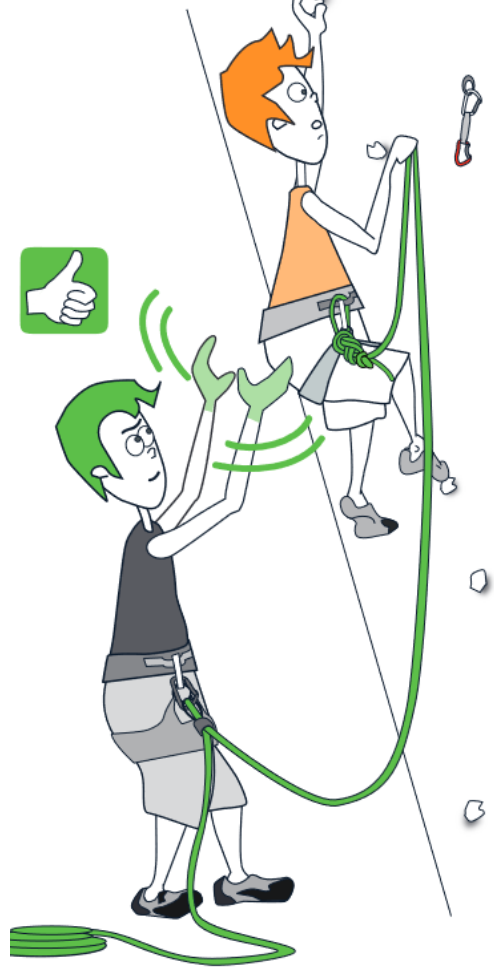

CONDITIONS D'ACCES :

Accès selon planning SEMESTRE U-Grimpe SUAPS UGA

* **Sur les créneaux formation personnelle, les grimpeurs doivent être munis de leur carte U-Grimpe**

* Accès libre pan bloc CSU pour les sportifs de haut niveau (selon liste SHN présente à l'accueil du CSU) et selon ouverture de la salle

3 ESPACES DE PRATIQUE sur le CAMPUS GRENOBLE :

Espace voies Chartreuse	Bloc Chartreuse	Bloc CSU
 <p>An illustration showing a person with orange hair rappelling down a rope. A second person with green hair is on the ground, belaying the rope. A thumbs-up icon is in the upper left. The rope is green and has a carabiner attached to the rappelling person's harness.</p>	 <p>An illustration showing a person with orange hair rappelling down a rope. A second person with green hair is on the ground, belaying the rope. A thumbs-up icon is in the lower left. The ground is a green mat. The rappelling person is in a more dynamic, slightly off-balance position.</p>	

PLANNING CHARTREUSE ESPACE VOIES HAUTES

Jours	Créneau du matin	Créneau du midi	Créneau 1 AM	Créneau 2 AM	Créneau soirée 1	Créneau soirée 2
LUNDI	10h-12h Cours FQ	12h – 13h30 FP		16h – 18h Cours FQ	18h – 20h Cours FQ	20h – 22h FP
MARDI	10h –12h Cours FQ	12h – 13h30 FP		16h-18h Cours FQ	18h-20h Cours FQ	20h – 22h FP
MERCREDI		12h – 13h30 Danse/escalade	14h – 16h Cours FQ	16h – 18h Cours FQ	18h – 20h Cours FQ	20h – 22h FP
JEUDI	10h –12h Cours FQ	12h – 13h30 FP	13h30-17h30 Escalade FQ en site naturel (Repli SAE chartreuse)	17h-19h Cours FQ	19h – 22h FP	
VENDREDI	10h –12h Cours FQ	12h – 13h30 FP		16h – 18h Cours FQ	18h – 20h Cours FQ	20h – 22h FP
SAMEDI			14h-18h FP			
DIMANCHE			14h-18h FP			

PLANNING CHARTREUSE ESPACE BLOC

Jours	Créneau du matin	Créneau du midi	Créneau 1 AM	Créneau 2 AM	Créneau soirée 1	Créneau soirée 2
LUNDI	8h-22h FP					
MARDI	8h -22h FP					
MERCREDI	8h - 22h FP					
JEUDI	8h -22h FP					
VENDREDI	8h -22h FP					
SAMEDI						
DIMANCHE						

PLANNING ESPACE BLOC CSU :

Jours	Créneau du matin	Créneau du midi	Créneau 1 AM	Créneau 2 AM	Créneau soirée 1	Créneau soirée 2
LUNDI		12h – 13h30 FP				
MARDI		12h – 13h30 FP				
MERCREDI		12h – 13h30 FP				
JEUDI		12h – 13h30 FP				
VENDREDI		12h – 13h30 FP				
SAMEDI						
DIMANCHE						

REGLES DE SECURITE :

L'accès à la **Structure Artificielle d'Escalade (SAE) voies hautes** de la Halle Chartreuse est soumis à réservation validée par le SUAPS.

Toute pratique avec corde est soumise à encadrement qualifié.

La pratique sur les **2 espaces d'escalade universitaire** est limitée à 4 grimpeurs simultanés, aucun grimpeur doit se trouver à l'aplomb d'un autre.

- Chaque grimpeur devra être équipé de chaussures d'escalade ou de chaussures pour le sport en salle.
- Il est interdit à toute personne de grimper sans matériel approprié à cet usage (baudrier, corde, système d'assurage...) au-dessus de la ligne rouge qui est située à 3 mètres ou en dehors des pans.
- Toute manœuvre de corde (assurage, relais, réchappe, rappel) doit parfaitement être maîtrisée au sol avant d'être effectuée en hauteur.
- Il est interdit à toute personne non autorisée de modifier ou déplacer les équipements de sécurité ainsi que les prises pendant les séances d'escalade.
- Les tapis de réception doivent être installés et ne doivent pas être déplacés durant une activité.
- Les utilisateurs doivent contrôler systématiquement les amarrages et l'état du matériel.
- Tous éléments altérant la sécurité des SAE doit être reporté au SUAPS (exemple à l'accueil du CSU).

Suivi des équipements de protection individuelle :

Chaque structure utilisatrice devra mettre en place une gestion de ses EPI, à partir de fiches de vie permettant la traçabilité des équipements de protection individuelle.

Règles d'hygiène :

Interdiction de la magnésie volatile